



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 / 10 / 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Etaient présents :

Mme MATTIAZZO Lise, M. MARCHAIS Michel, Mme LABOUBEE Marie-Josée, Mme GUINET Danielle Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE Samuel.

Etaient absent(s) avec procuration(s) :

M. SAUVEZIE Dominique donne pouvoir à Mme MATTIAZZO Lise

Etaient absent(e) excusé(e)

Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, Mme FER Dorothée, Mme FOURTON Rénata,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LABOUBEE Marie-Josée

Date de convocation

09 / 10 / 2019

OBJET

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 09 septembre 2019.

Délibérations

- 2019 – 10 – 14 / 01 – Décision budgétaire Modificative n°1.
- 2019 – 10 – 14 / 02 – Subvention association Comité des fêtes
- 2019 – 10 – 14 / 03A – Admission en non-valeur de créances éteintes
- 2019 – 10 – 14 / 03B – Admission en non-valeur de créances éteintes
- 2019 - 10 - 14 / 04 – Approbation du nouveau règlement intérieur Garderie / restaurant scolaire / transport scolaire.

Informations - Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 09 septembre 2019.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande le rajout de la délibération suivante :

- 2019 – 10 – 14 / 05 - Crédit d'un poste d'agent de maîtrise

➤ Délibération 2019 – 10 – 14 / 01 – Décision budgétaire Modificative n°1.

Madame le Maire indique qu'il convient d'effectuer une modification budgétaire au budget 2019.

Elle propose une modification de la répartition des crédits comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	2 450,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-54 653,00
204131 (204) - 194 : Biens mobiliers, matériel et études	-50 000,00	1321 (13) - 194 : Etats et établissements nationaux	3 900,00
2313 (23) - 182 : Constructions	10 700,00	1323 (13) - 182 : Départements	2 998,00
2313 (23) - 208 : Constructions	26 824,00	1323 (13) - 194 : Départements 1323 (13) - 208 : Départements	5 616,00 26 824,00
		1341 (13) - 182 : Dotation d'équipements des territoires ruraux	5 289,00
	-10 026,00		-10 026,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-54 653,00		
60611 (011) : Eau et assainissement	10 000,00		
60612 (011) : Energie - Electricité	6 137,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	9 460,00		
6542 (65) : Créances éteintes	25 516,00		
6574 (65) : Subv. Comité des fêtes	2 000,00		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	1 540,00		
	0,00		0,00
Total Dépenses	-10 026,00	Total Recettes	-10 026,00

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Approuve la décision modificative pour le budget principal
Décide d'effectuer les mouvements de crédits suivants.

➤ Délibération 2019 – 10 – 14 / 02 – Subvention association Comité des fêtes.

Madame le Maire présente la demande de subvention et le programme prévisionnel du nouveau comité des fêtes. Elle précise que le montant sollicité par l'association est de 3500,00€.

Proposition :

- *M. Navarre : 500€*
- *M. Marchais 2000€*
- *Mme Guinet 1500€*
- *Mme Poumirou 1500€*
- *Mme Laboubee 2000€*
- *Mme Mattiazzo 2000€ (et pouvoir)*

Vote : montant de 2000€ : Pour 4

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7 ;
Considérant l'examen attentif des dossiers de demande de subvention déposés en mairie et sous réserve de la transmission de ce document pour certaines associations ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention :

Nom de l'association bénéficiaire	Nature de la prestation	Montant de la subvention attribuée
Comité des fêtes	Subvention	2 000 €

➤ Délibération 2019 – 10 – 14 / 03A – Admission en non-valeur de créances éteintes.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le titre de caution de 2014 et les titres de loyers et de chauffage des exercices 2015 à 2017 d'une locataire de la commune ne pourront être recouvrés suite à la décision de la commission de surendettement de la Banque de France du 28/06/2019 prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et l'effacement des dettes pour un montant total de **4 437,76€**.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes produites par Madame la Trésorière à la procédure de surendettement pour **4 437,76€**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents , l'admission en non-valeur pour cause de créances éteintes du titre de caution de 2014 pour **450€** et des titres 2015 à 2017 de loyers et de chauffage pour un montant de **3 987,76€**. La dépense sera effectuée à l'article 165 pour le titre de caution et à l'article 6542 pour les titres de loyers et de chauffage.

➤ Délibération 2019 – 10 – 14 / 03B – Admission en non-valeur de créances éteintes.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un titre de caution de 2013 et neuf titres de loyers d'une entreprise de l'exercice 2014 ne pourront être recouvrés suite à la décision de clôture pour insuffisance d'actif prononcée le 07/03/2019 par le Tribunal de commerce de Saintes dans la procédure de liquidation judiciaire ouverte le 16/10/2014 à l'encontre de cette entreprise.

Cette décision entraîne l'effacement des dettes produites par Madame la Trésorière à la procédure de liquidation judiciaire pour **2 000€** de caution et **21 528€** de loyers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'admission en non-valeur pour cause de créances éteintes du titre 2013 de caution pour **2 000€** et des neuf titres de loyers de 2014 pour **21 528€**. La dépense sera effectuée à l'article 165 pour le titre de caution et à l'article 6542 pour les loyers.

➤ **Délibération 2019 - 10 – 14 / 04 – Approbation du nouveau règlement intérieur Garderie / restaurant scolaire / transport scolaire.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L212-4 et L.212-5) Si le Maire est chargé de l'administration de la commune et notamment de l'organisation des services municipaux placés sous son autorité, il est recommandé de faire approuver le règlement intérieur par délibération du conseil municipal. Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau règlement intérieur concernant les modalités d'inscriptions et règles de fonctionnement des service de garderie, restauration et transport scolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2019 / 2020, applicable aux usagers des écoles maternelle et primaire à compter du 01/09/2019.

➤ **Délibération 2019 – 10 – 14 / 05 - Crédit d'un poste d'agent de maîtrise.**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 83-624 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi 2007- 209 relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrises territoriaux,

VU le tableau des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT que la réorganisation de certains services implique le recrutement d'un agent de maîtrise territorial,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1er novembre 2019;
- dire que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de créer un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet à compter du 1er novembre 2019;

ANNEXE A LA DELIBERATION

Délibération N°2019 - 10 - 14 / 05 – Mise à jour du tableau des effectifs

TABLEAU DES EFFECTIFS

	GRADE	CATEGORIE	TPS DE TRAVAIL	NOMBRE	POURVU	NON POURVU
FILIERE ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal 1ère classe	B	35	1	1	
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe	C	35	1	1	
	Adjoint administratif	C	35	1	1	
FILIERE SOCIALE	ATSEM principal 1ère classe	C	35	1	1	
	ATSEM principal 1ère classe	C	33	1	1	
	Agent de maîtrise	C	35	2	2	
FILIERE TECHNIQUE	Adjoint technique	C	35	3	3	
	Adjoint technique	C	29	1	1	
	Adjoint technique	C	24	1	1	
FILIERE CULTURELLE	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	28	1	1	
	Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	35	1	1	

➤ Questions diverses / Informations

Madame le Maire informe de la constitution d'un dossier, prime énergie, pour les travaux de la salle de la gare.

Madame le Maire annonce les prochains travaux, pour le début du mois de décembre, de l'éclairage public extérieur, de la salle des fêtes.

Madame POUMIROU demande de rappeler l'architecte afin que soit remplacé le panneau sur la façade de la salle des fêtes.

Madame le Maire fait le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association Créo Artist Bois, à laquelle elle a participé, accompagnée de Monsieur NAVARRE.

Madame POUMIROU demande s'il ne serait pas judicieux de faire un article sur cette association dans le prochain bulletin municipal

Madame le Maire indique que cette association sera présente au marché de noël, à la maison de la forêt et précise que cette association a déjà publié un article dans le bulletin municipal.

Madame le Maire informe de la Demande de subvention d'une nouvelle association – ACBF Association Cavaliers Bussac Forêt.

Madame POUMIROU demande quel est le but de cette association

Madame le Maire lit le courrier de présentation transmis, ce jour, par cette association : qui a pour objet d'accompagner, de favoriser et de faire connaître les pratiques liées à l'équitation auprès de tous les publics de la commune de Bussac Forêt et de ses environs et de créer, par l'intermédiaire d'actions évènementielles et d'animations, des moments de lien social et de convivialité ouverts à tous.

Cette demande sera étudiée et présentée lors d'un prochain Conseil Municipal

Monsieur NAVARRE demande la possibilité de modifier l'éclairage nocturne de la salle des fêtes.

Il signale la circulation dangereuse de jeunes à moto, dans les rues et dans les pistes forestières.

Madame le Maire lui rappelle qu'il convient d'en informer la gendarmerie.

Monsieur MARCHAIS annonce que les travaux des fossés sont terminés.

Il annonce également que « les brigades vertes » sont présentes, pendant 2 semaines, que le planning de travail sera établit en fonction de la météo.

Madame POUMIROU rappelle que la Mairie s'était engagée auprès de Monsieur BOURGEIX pour la pose de plots, devant le magasin Vival.

Madame le Maire répond que le nécessaire va être fait dans les prochaines semaines.

Elle demande où en est le devis des travaux du carrelage de la MAM.

Madame le Maire répond qu'elle attend l'entreprise BUGEAU.

Madame POUMIROU demande également la pose d'une affiche, signalant le « Pôle de la petite enfance »

Madame LABOUBEE annonce son indisponibilité pour la banque alimentaire du 24 octobre.

Madame POUMIROU indique que le repas des ainés a été une réussite, apprécié de tous les convives.

La séance est levée à 22h00.